



ASSOCIATION FRANÇAISE POUR LA PRÉVENTION DES CATASTROPHES NATURELLES (AFPCN)

RÉUNION D'INFORMATION SUR LES RISQUES NATURELS

PROGRAMME

- 13h30 Accueil des participants
- 14h00 Présentation des travaux de l'École des Mines d'Alès sur les risques naturels.
La mesure de l'infiltration des eaux de pluie par Pierre Alain Ayrat de l'EMA.
L'Alerte des populations par Emma Haziza de l'EMA.
- 14h20 Présentation de l'A.F.P.C.N. par Christian Kert*, député des Bouches du Rhône, vice président de l'A.F.P.C.N.
- 14h30 Comment la gestion des eaux pluviales fait évoluer l'aménagement urbain par Henri Bouillon du CERTU de Lyon.

Face aux enjeux actuels, qui tiennent autant à la gestion du risque qu'à la reconquête de la qualité des milieux récepteurs, la conception traditionnelle de l'assainissement par les réseaux a montré ses limites pour ce qui concerne les eaux de pluie. L'apparition de nouvelles techniques permettant le renversement du principe d'évacuation rapide des eaux, on est passé d'une technique de V.R.D. à une gestion globale de la partie urbaine du cycle de l'eau. Et cette gestion globale ne peut se faire qu'en adoptant lors de la conception des projets d'aménagement une démarche 'intégrée', qui saura marier harmonieusement les fonctions hydrauliques des ouvrages avec les autres fonctions attribuées aux espaces publics : loisirs, détente, paysage...ou circulation. Cette évolution implique aussi pour les collectivités l'adoption de nouvelles stratégies et pour leurs responsables un nécessaire éveil à cette nouvelle approche.

- 15h15 Recherche d'information sur Internet par Madame Michard d'AEVS.

Le Net est une source inépuisable d'information et de désinformation. Nous décrirons à l'aide d'exemples quelques méthodes permettant de retrouver et de sélectionner des sources pertinentes pour nos activités d'association.

- 15h35 Indemnisations des inondations : assurance et prévention par Sylvie Grizard de la MRN.

Les événements naturels dommageables se font plus nombreux et plus intenses ! Ainsi, dans le Sud-est de la France les inondations ont-elles été très dévastatrices.

Dans ce contexte, grâce à notre système d'assurance des catastrophes naturelles, liant mutualisation et solidarité, les assurés ont pu être indemnisés des dommages relevant directement d'une intensité anormale de l'événement naturel. L'équilibre économique de ce système d'indemnisation que beaucoup de pays nous envient implique néanmoins que collectivités et assurés s'impliquent pour éviter que les événements les plus fréquents, en cumulant leurs coûts, ne pénalisent sa viabilité.

Où commence la solidarité, où doit-elle s'arrêter ? Comment et pourquoi assurance et prévention sont-elles étroitement liées : un état de la réglementation et de la jurisprudence permettra de répondre à ces questions.

- 16h20 L'Aude : un département particulièrement vulnérable aux inondations et présentation du syndicat mixte des milieux aquatiques et des rivières de l'Aude par Jacques Chabaud du Conseil Général de l'Aude.

- 17h10 Conclusion par Claude Lefrou de VERSEau.

Cocktail

*sous réserve

Avec le soutien de :

